



Compte rendu CTM Formation continue

27 novembre 2019

La section Formation continue du comité technique ministériel s'est réunie le 27 novembre sous la présidence de Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Annick Pinard.

En déclaration liminaire, les organisations syndicales font part de leurs vives inquiétudes sur le devenir de l'INFOMA.

Laurence Venet-Lopez indique que l'INFOMA fait partie des structures de moins de 100 ETP, pour lesquelles il a été demandé une réflexion. La secrétaire générale s'est rendue à l'INFOMA la semaine précédente. Il n'y a aucune précipitation sur le devenir de l'INFOMA, qui n'a pas été cité dans le dernier comité interministériel de la transformation publique (CITP).

Elle note la proposition des organisations syndicales d'intégration de l'INFOMA au secrétariat général (comme l'école de formation des cadres au ministère de l'éducation nationale).

1. Approbation du PV de la séance du CTM Formco du 2 juillet 2019

Le procès verbal est approuvé sous réserve de correction d'une coquille dans le texte.

2. Programme national de formation (PNF) 2020

Brigitte Maurizi, adjointe au chef du bureau de la formation continue et du développement des compétences, présente le PNF 2020 (voir le diaporama et la fiche).

Elle salue l'effort de la DGER pour modifier son calendrier, permettant d'avoir des formations plus tôt.

Anne Kosmala-Noblet, cheffe du service formation continue de l'INFOMA, présente les actions de formation de l'INFOMA (voir le diaporama) qui réalise l'ingénierie de formation ou met à disposition des formations réalisées par d'autres structures (prestations ou mutualisations). Des partenariats existent avec AgroSup Dijon, VétAgro Sup et l'ENSAM.

300 actions en présentiel et e-learning sont prévues.

Les nouveautés 2020 sont décrites dans le diaporama, avec notamment les SIG pour les SEA, la prise en compte des enjeux de la durabilité de l'agriculture, la certification à l'export en DROM, la formation à l'animation pour formateurs internes.

Pour les formations liées au label égalité-diversité, des prestataires externes issus d'un marché interministériel interviennent.

La préparation au concours interne d'IAE a de plus en plus de succès (formation sur mesure).

Les formations Brexit réalisées en lien avec VetAgro Sup ont permis de former 166 agents.

Sébastien Vial, chargé de mission formation des enseignants et personnels assimilés à la DGER, indique qu'un important travail de structuration de l'offre de formation en 5 axes a été réalisé (cf diaporama).

Différents dispositifs (séminaires, accompagnement de rénovation...) sont proposés en plus des stages classiques.

Les nouveautés en 2020 portent sur :

- l'augmentation de l'offre de la formation didactique disciplinaire,
- des thématiques particulières relatives à la sécurité et aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH),
- le dispositif de préparation aux examens et concours (PEC) d'enseignants et CPE.

La DGER a des contacts quotidiens avec le ministère de l'éducation nationale (MEN) pour faciliter l'accès des enseignants de l'enseignement agricole aux formations du MEN, notamment sur la réforme du BAC. Un essai sur la physique-chimie a été réalisé l'année dernière avec des résultats variables liés à la déconcentration plus importante du MEN et l'absence d'interopérabilité entre les systèmes informatiques des deux ministères.

Pour le plan d'accompagnement des CFA-CFPPA, un bilan chiffré est en cours. La première phase était destinée aux directions, la deuxième phase concernera les équipes.

Laurence Venet-Lopez annonce un groupe de travail sur le e-learning au 1^{er} semestre 2020.

3. Préparation aux examens et concours

Eric Perrot, chef du bureau de la formation continue et du développement des compétences, indique les deux priorités 2020 : concours enseignants et CPE et nouveau plan de requalification.

➤ Préparation aux concours enseignants et CPE (voir le diaporama)

Sébastien Vial présente le nouveau dispositif de PEC pour les enseignants et les CPE, qui a été construit en quelques mois. Deux notes de service viennent d'être publiées : NS n°2019-731 du 23 octobre pour les enseignants et NS n°2019-783 du 22 novembre pour les CPE.

Eric Perrot précise qu'un effort sur l'information et la communication a été porté pour les personnes ciblées.

En ce qui concerne la formation des jurys, Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, précise que la formation des présidents et vice-présidents est prévue au niveau national en 2020, et qu'ensuite le déploiement pour la formation des membres sera effectué par les délégués régionaux à la formation continue (DRFC).

➤ Préparation aux examens et concours organisés dans le cadre du plan de requalification

Eric Perrot indique qu'il n'y a pas de modification du dispositif, mais les DRFC doivent tenir compte de l'augmentation de volumétrie attendue car l'objectif est de satisfaire tous les besoins.

Pour le concours interne des attachés, un arrêté interministériel est attendu et nécessitera sans doute une adaptation du contenu. La volumétrie sera sans doute très importante.

4. Point d'actualité sur le plan managérial

Eric Perrot présente un point d'étape sur les actions 10 et 26 du plan managérial (voir la fiche) et Brigitte Maurizi sur le tutorat (voir la fiche).

➤ Action 10 : parcours d'accompagnement des encadrants

L'objectif est de répondre aux besoins des encadrants tout au long de leur carrière (et pas seulement pour les primo encadrants).

Après un diagnostic mené avec l'appui de PWC, la deuxième étape consiste à une enquête auprès des encadrants pour évaluer leurs besoins. La troisième étape est l'élaboration du parcours d'accompagnement en 2020.

➤ Action 26 : formation au dialogue social

L'objectif est de consolider les compétences des encadrants en matière de dialogue social.

La DGAFP avait mis en place une formation en 2019, et quelques agents ont été formés mais la volumétrie est réduite.

Le MAA envisage de mettre en place une formation avec l'IGPDE.

Les organisations syndicales craignent que cette formation ne contribue à enfermer le dialogue social dans des règles formelles au détriment des valeurs humaines et qu'elle ne change pas le comportement de certains cadres.

Pour Stéphanie Frugère, ce qui fait peur, c'est ce qu'on ne connaît pas et la formalisation est nécessaire (voir le projet de guide sur le fonctionnement des instances régionales de dialogue social au MAA). Elle croit que les gens peuvent changer dans leur comportement.

➤ Action 16 : tutorat pour l'encadrement intermédiaire

Le tutorat pour le MAA est un appui personnalisé par un pair expérimenté. Il suppose une relation de confiance, et des modalités souples de mise en œuvre pour répondre au mieux aux besoins sont prévues.

L'Alliance du Trèfle reconnaît l'intérêt du tutorat pour les ISPV sortant de l'ENSV VOCP en abattoir, mais regrette que les vétérinaires contractuels en abattoir devant encadrer des équipes parfois importantes ne puissent bénéficier d'un dispositif similaire.

Stéphanie Frugère indique que des mesures ont été mises en place pour la formation des vétérinaires contractuels en abattoir dans le cadre du plan abattoir.

Sur le choix des tuteurs, Jean-Louis Roussel, coordonnateur de la MAPS Île-de-France et international, précise que le RAPS identifie les tuteurs qui doivent s'engager sur une année, puis propose des « mariages » aux tutorés et tuteurs qui choisissent.

Un regroupement des tuteurs est envisagé.

5. Présentation du plan de formation 2019/2020 label égalité/diversité

Delphine Lasne, chargée de mission au bureau de la formation continue et du développement des compétences, présente le plan de formation (voir la fiche).

Le MAA adhère au marché public interministériel de formation qui propose 27 formations différentes

réalisées par 4 prestataires (formations en présentiel complétée par une formation en e-learning avec une base de donnée mise à disposition).

Pour 2019-2020, les priorités portent sur le recrutement et la lutte contre les violences et les discriminations (98 formations de 3h, objectif de 400 agents formés en 2019) .

La formation des représentants des OS a concerné les sites pilotes pour le label égalité-diversité ainsi que les membres du CTM et du CHSCTM. 160 personnes ont été formées depuis début octobre.

La formation est adaptée au public et au guide du recrutement.

Pour 2020, 161 sessions sont prévues (diversité et recrutement au début de l'année, puis égalité et violence) avec un objectif de 2200 stagiaires fin 2020.

A terme, l'idée est de former tout le monde.

L'Alliance du Trèfle demande si la formation des représentants des organisations syndicales concerne les seuls membres des instances et pas les permanents.

Stéphanie Frugère confirme qu'elles sont réservées aux seuls membres des instances.

6. Compte personnel de formation (CPF) : bilan 2019

Delphine Lasne indique que le compte personnel de formation a fait l'objet d'une évolution législative et qu'un décret est en cours prévoyant l'acquisition de 25 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures (pouvant être porté à 400h pour les agents de catégorie C sans diplôme).

Le décret va également prévoir une clé de répartition pour permettre la portabilité du CPF entre le privé (où le CPF s'exprime en euros) et le public (où le CPF s'exprime en heures).

Une nouvelle note de service sera nécessaire.

Les chiffres 2018 et 2019 sont présentés (cf diaporama).

Pour 2019, 127 dossiers ont été présentés en commission, 78 (62,1%) ont été acceptés et 47 (37,90%) refusés. La moyenne par dossier accepté est de 96 heures (soit 16 jours de formation) pour un coût de 2042€.

Delphine Lasne présente le calendrier 2020 de dépôt des dossiers :

- entre le 1^{er} janvier et le 28 février pour les formations qui commencent en septembre 2020,
- entre le 1^{er} juin et le 31 août pour les formations de 2021.

Elle indique qu'il faut sensibiliser les agents à ce calendrier car beaucoup pensent pouvoir déposer leur dossier au cours de la deuxième période pour une formation démarrant en septembre de l'année en cours.

Jean-Louis Rousel indique que les refus sont bien motivés en commission et demande si les dossiers refusés ont fait l'objet d'un recours.

Delphine Lasne précise qu'il n'y a encore eu aucun recours.

L'administration accepte de répondre à la demande des organisations syndicales qui souhaitent des chiffres par catégorie, genre et grandes régions, sous réserve des contraintes statistiques relatives aux petits effectifs.